



DÉCISION N° 2025- 003 du 05 mars 2025
Portant
Demande de subvention – Installation climatisation Bâtiments communaux

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire ;

Vu la délibération n° 2021-01 en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'installer la climatisation dans les bâtiments communaux ;

DÉCIDE

Article 1 : Sollicite le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour une subvention d'investissement la plus élevée possible pour l'installation de climatisation dans les bâtiments communaux.

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement – Installation climatisation bâtiments communaux			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
PROJET	MONTANT HT	PROJET	MONTANT
Climatisation Bâtiments communaux	36 838,00 €	Subvention Conseil Départemental (31)	14 735,20 €
		Autofinancement	22 102,80 €
TOTAL		TOTAL	
	36 838,00 €		36 838,00 €

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable du Service de Gestion Comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification.

Fait à Bessières, le 05 mars 2025

Le Maire,

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'affichage en date du

